

Tables des matières

Commission consultative du monde de l'entreprise - L'OMPI et les secteur privé réfléchissent à l'avenir	2
Visites	
Rencontre entre le directeur général et le premier ministre russe : un échange constructif et tourné vers l'avenir	3
Le directeur général promet le soutien de l'OMPI à l'Inde	5
Académie mondiale de l'OMPI	
Enseignement à distance et formation : l'académie prend des engagements vis-à-vis de ses partenaires africains	7
Première collaboration OMPI/UNITAR : un atelier à l'intention des diplomates	9
Promotions des innovations	
Médailles d'or de l'OMPI – 20 ans déjà	9
Médailles d'or de l'OMPI	11
Systemes mondiaux d'enregistrement	
Traité de coopération en matière de brevets : une croissance record en 1998	11
Questions mondiales de propriété intellectuelle	
Une mission s'intéresse aux connaissances traditionnelles en Afrique occidentale	13
Coopération pour le développement	
L'OMPI suscite un débat sur le commerce électronique en Amérique centrale	14
L'OMPI apporte son soutien aux sociétés de gestion des droits de reprographie en Amérique latine et dans les Caraïbes	15
En ligne	
Le processus sur les noms de domaine de l'Internet touche à sa fin	16
Le SCIT affirme la nécessité d'un plan stratégique pour toutes les activités de l'OMPI en matière de techniques de l'information	17
Bases de données sur la propriété intellectuelle gérées par l'OMPI sur l'Internet	18
Le site Internet de l'OMPI comporte des liens avec des bases de données gérées par d'autres organisations	19
80 ans de brevets canadiens sur l'Internet	20
Hommage	
Ragnhild Drode	20
Calendrier des publications	20
Publications	21

Commission consultative du monde de l'entreprise – L'OMPI et le secteur privé réfléchissent à l'avenir

“Il est impossible, sans engager un dialogue avec nos mandants du secteur privé, de connaître les problèmes qu'ils rencontrent et les contraintes qui en résultent pour le système international de la propriété intellectuelle.”

C'est par ces mots que M. Idris inaugurerait un nouveau partenariat entre l'OMPI et le secteur privé devant 17 représentants de haut niveau du monde de l'entreprise, membres fondateurs de la nouvelle Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE), réunis à Genève les 4 et 5 février 1999.

Les membres de la commission ont débattu avec l'OMPI des mutations en cours dans leurs secteurs et des nouveaux besoins en matière de propriété intellectuelle qui en découlent. La poursuite du dialogue avec la CCE permettra à l'OMPI de développer ses activités normatives et ses systèmes de protection au niveau mondial en harmonie avec les évolutions du secteur privé, principal utilisateur des services de l'Organisation.

Questions traitées

Trois points étaient à l'ordre du jour de cette première réunion de la CCE:

- **le commerce électronique** – influence et évolution de ce secteur représentant plusieurs millions de dollars, qui revêt aujourd'hui une importance économique et politique majeure.
- **propriété intellectuelle et création de richesses** – évaluation du rôle central de la propriété intellectuelle dans la création d'emplois par les investissements en capitaux et en connaissances qu'elle suscite.
- **gestion des évolutions au niveau international** – examen

des moyens de permettre aux décideurs de rester en phase avec les mutations techniques.

Comme l'a souligné M. Idris, les avis et les contributions de la commission contribueront à “une meilleure compréhension et une prise en compte plus méthodique des possibilités de collaboration entre le secteur privé et l'OMPI pour concrétiser notre politique et mettre en œuvre notre programme d'activité à l'intention de tous les pays, de tous les peuples et de toutes les nations”. Cet apport est essentiel pour réaliser l'objectif de l'OMPI, qui est d'activer l'énorme potentiel du système de la propriété intellectuelle et de ses instruments en vue de la croissance économique et de la création de richesses dans un monde qui s'oriente de plus en plus vers une économie du savoir.

La revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Administrateur aux publications

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P.18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone: 41 22 338 91 11
Télécopieur : 41 22 733 54 28
Adresse électronique :
Wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef

Revue de l'OMPI
(à l'adresse ci-contre)

© 1999 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

Conclusions

À l'issue de la réunion de deux jours, la commission a remercié le directeur général pour ce "premier pas important" en direction du secteur privé. Un débat à la fois large et fructueux a eu lieu sur les points suivants :

- la nécessité d'un réexamen et d'une révision constante des modèles commerciaux et des concepts économiques en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle, compte tenu du développement rapide de l'économie numérique;
- le potentiel que constitue la propriété intellectuelle en tant que moyen de combler le fossé entre pays développés et pays en développement, dans un monde qui s'oriente de plus en plus vers une économie du savoir, en permettant de valoriser ce savoir;
- la nécessité d'améliorer la compréhension par le grand public de la propriété intellectuelle et son rôle dans le développement;
- la possibilité de réduire le coût que représente l'obtention et la sanction des titres de propriété intellectuelle (en particulier dans le domaine des brevets) au moyen de systèmes harmonisés de protection et de titres de protection mondiaux.

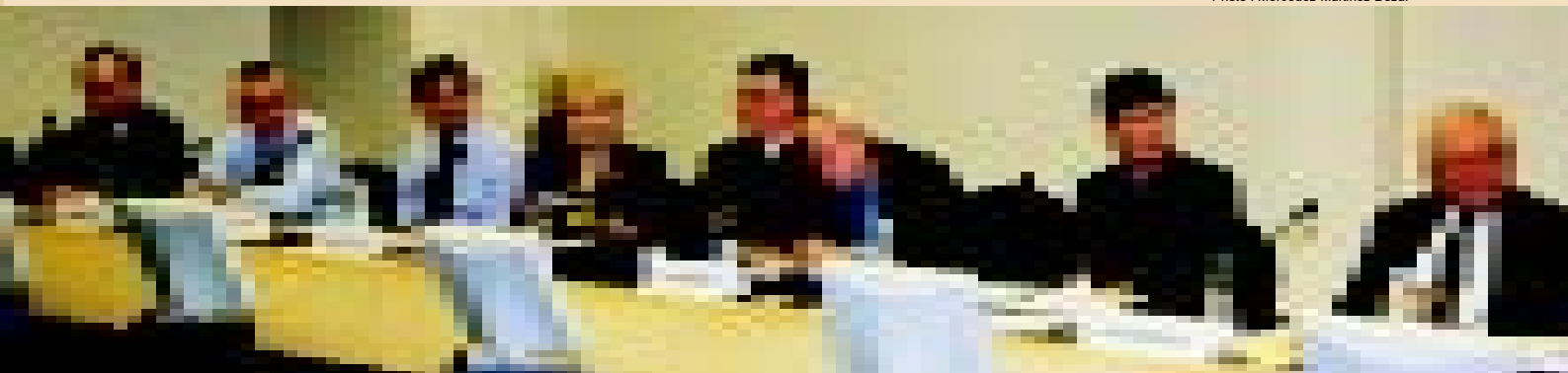
Systeme d'alerte

La création de la CCE s'inscrit dans la volonté du directeur général de tenir compte d'avis de sources très diverses pour décider de la politique générale et de la planification à moyen terme de l'Organisation, afin que les travaux de celle-ci restent aussi finement ciblés et aussi pertinents que possible. Le directeur général considère que la commission constitue une sorte de

systeme d'alerte, permettant à l'OMPI d'être avertie rapidement des problèmes éventuels et d'être en mesure de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qui s'offrent à l'aube du nouveau millénaire.

Les avis de la CCE seront présentés aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre. La commission elle-même se réunira à nouveau cette année.

Photo : Mercedes Martinez Dozal



Quelques-uns des membres fondateurs de la Commission consultative du monde de l'entreprise de l'OMPI

Visites

Rencontre entre le directeur général et le premier ministre russe : un échange constructif et tourné vers l'avenir

Le directeur général a annoncé que l'OMPI soutiendrait la Fédération de Russie dans ses efforts visant à étendre et renforcer son système de protection de la propriété intellectuelle, à l'occasion de la visite qu'il a effectuée à Moscou les 24 et 25 février, au cours de laquelle il a eu un entretien avec le premier ministre Evgueny Primakov.

M. Idris a qualifié cet entretien de "constructif et tourné vers l'avenir". M. Primakov a partagé le sentiment du directeur général, indiquant à la fin de l'entretien : "Nos points de vue sont convergents."

Échange de vues avec M. Primakov

M. Primakov a déclaré au directeur général que la question de la propriété intellectuelle était "de première importance pour l'État". Il a indiqué que son pays rassem-

blait toutes les énergies pour faire progresser l'économie et que la propriété intellectuelle jouait un rôle "primordial" dans cette entreprise. Selon lui, la Fédération de Russie est consciente du travail accompli par l'OMPI et attend de l'Organisation qu'elle continue à fournir à son pays une assistance juridique et technique, y compris pour la mise en valeur des ressources humaines.

M. Idris s'est félicité des perspectives d'avenir ouvertes par le premier ministre de la Fédération de Russie, avec l'extension, l'amélioration et la consolidation des infrastructures de propriété intellectuelle. Le directeur général a estimé que la propriété intellectuelle constituera une composante majeure de l'économie du XXI^e siècle, qui sera une économie du savoir.

M. Idris et le premier ministre se sont déclarés très favorables à la

mise en place d'institutions de sanction des droits de propriété intellectuelle et à la mise en œuvre d'une action résolue contre la piraterie et les contrefaçons.

M. Idris a exprimé sa satisfaction devant la nouvelle, communiquée par le premier ministre, selon laquelle les droits d'auteur et les droits connexes seront sans doute à l'avenir administrés par l'Agence de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (Rospatent). Il a déclaré que l'OMPI était prête à aider Rospatent à mettre en place l'infrastructure administrative, technique et juridique nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Révision de la législation

Lors des entretiens du directeur général avec de hauts responsables russes, il a été question d'un projet de révision du code civil qui fait actuellement l'objet d'un débat à Moscou et qui prévoit notamment des dispositions sur la propriété intellectuelle. En réponse à M. Alexandre Kortchaguine, directeur général de Rospatent, qu'il invitait à donner son avis sur cette question, M. Idris a souligné les éventuels effets négatifs de cette mesure. Il a vivement engagé le gouvernement à réfléchir à toutes les conséquences d'un tel changement. "La tendance actuelle est d'éviter la double réglementation et la double législation", a-t-il déclaré. La Russie dispose déjà d'une bonne législation sur la propriété intellectuelle, laquelle pourra être adaptée suivant les besoins, alors que



Photo : Samar Shamoon

Le directeur général avec M. Evgeny Primakov, premier ministre

modifier le code civil est une entreprise "ardue, compliquée, onéreuse et longue". L'existence d'une double législation conduirait aussi vraisemblablement à des problèmes de jurisprudence et d'interprétation.

M. Idris a exprimé à nouveau sa préoccupation quant au projet de faire figurer dans le code civil des dispositions sur la propriété intellectuelle au cours de son entretien avec le premier ministre, des fonctionnaires des affaires étrangères et le vice-président de la Douma, M. Mikhail Youriev. Pour le directeur général, un compromis possible consisterait à évoquer la propriété intellectuelle en termes généraux et à laisser les dispositions détaillées dans les lois séparées.

Rospatent

Lors d'entretiens sur des sujets très variés avec le directeur général de Rospatent, M. Idris a aussi exprimé le soutien de l'OMPI à cette institution. Les deux parties ont convenu qu'il était souhaitable d'organiser une rencontre annuelle à Moscou pour promouvoir la connaissance de la propriété intellectuelle en Fédération de Russie et dans les autres pays de la CEI. Ces ateliers constitueraient aussi une formation pour les fonctionnaires chargés des questions de propriété intellectuelle et de sanction des droits dans ce domaine. M. Idris a indiqué que les ateliers seraient adaptés aux

besoins des pays ayant des économies de transition.

M. Kortchaguine a par ailleurs fait appel au soutien de l'OMPI dans la lutte que mène son pays contre la piraterie. M. Idris a promis l'aide de l'OMPI pour la mise en place d'institutions et la formation de spécialistes, de fonctionnaires des douanes, de la police et du système judiciaire, ainsi que des autres intervenants dans ce domaine.

Autres entretiens

Le directeur général a aussi rencontré le ministre des affaires étrangères par intérim, M. Evgueny

Goussarov. M. Goussarov a indiqué que son ministère attachait une grande importance à la coopération avec l'OMPI. Il a indiqué que la question de la formation du personnel devrait retenir l'attention et a appelé l'OMPI à poursuivre son aide dans ce domaine. M. Idris a aussi procédé à un échange de vues avec le premier vice-ministre de la justice, M. Edouard Renov, le vice-ministre de la culture, M. Pavel Khorochilov, le vice-directeur du comité de la radio et de la télévision, M. Anatoly Bliznets, ainsi qu'avec un membre de la Société des écrivains russes. Le jeudi, M. Idris a rencontré des parlementaires. Il s'est ensuite exprimé devant un parterre d'universitaires et d'étudiants à l'Institut d'État des relations internationales de Moscou, où il a reçu une médaille d'honneur en témoignage de sa contribution au domaine de la propriété intellectuelle.

Le directeur général promet le soutien de l'OMPI à l'Inde



Le directeur général prend part à une cérémonie traditionnelle en ouverture de la réunion organisée par le FICCI et le IIPD à New Delhi

Photo : Wang Binying

Lors de sa première visite officielle en Inde depuis qu'il est devenu directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), M. Kamil Idris a promis que l'Organisation soutiendrait le Gouvernement indien et le secteur privé dans le processus de modernisation et d'amélioration du système de propriété intellectuelle du pays.

Entretiens avec des ministres

Au cours de sa visite, qui a eu lieu du 7 au 10 février, le directeur général a pu rencontrer le ministre de la mise en valeur des ressources humaines, M. Murli Manohar Joshi, le ministre de l'industrie, M. Sikander Bakht, le ministre des finances, M. Yashwant Sinha, ainsi que des représentants du secteur privé, des juristes et des inventeurs.

Le directeur général et sa délégation se sont également rendus à Hyderabad, la cité en devenir de la haute technologie, où ils ont rencontré le ministre en chef, M. Chandra Babu Naidu, et le gouverneur d'Andhra Pradesh, M. C. Rangarajan. M. Idris a visité Hi-tech City et l'Institut indien des techniques de l'information, et a pu être témoin de la rapidité de l'évolution technique.

Au cours des entretiens qu'il a eus avec M. Sikander Bakht, ministre de l'industrie, le directeur général a promis d'appuyer un vaste projet financé par le Gouvernement indien (d'environ 18 millions de dollars) pour moderniser l'office des brevets. M. Idris a déclaré que l'OMPI fournirait l'assistance technique et juridique nécessaire à ce projet. Il a aussi accepté une proposition du ministre d'organiser en commun un colloque sur les questions de politique en matière de propriété intellectuelle pour les pays asiatiques. Ce colloque se tiendrait en 1999 et deviendrait par la suite une manifestation annuelle.

Le directeur général a décrit les entretiens sur des sujets très variés qu'il a eus en Inde comme "utiles et fructueux". Au cours d'entretiens avec de hauts responsables et des chefs d'entreprise, M. Idris a souligné les décisions positives prises par le Gouvernement indien pour renforcer l'infrastructure de propriété intellectuelle. Il a fait l'éloge du partenariat qui s'est développé entre le secteur privé et le gouvernement sur les questions

de propriété intellectuelle. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'aller de l'avant pour renforcer la modernisation du système de propriété intellectuelle en Inde.

Droit d'auteur

Au cours d'entretiens avec M. Murli Manohar Joshi, ministre de la mise en valeur des ressources humaines, le directeur général a fait l'éloge de la législation relative au droit d'auteur de l'Inde, qui est perfectionnée et moderne, notant qu'elle n'avait besoin que de modifications mineures pour être conforme à l'Accord sur les ADPIC. Il a demandé instamment au Gouvernement indien d'envisager la ratification de deux traités importants : le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), tous deux conçus pour assurer la protection des œuvres à l'ère du numérique. Il a noté le rôle actif de l'Inde dans la rédaction de nouveaux protocoles relatifs aux interprétations et exécutions audiovisuelles, à la protection des bases de données et aux droits des organismes de radiodiffusion.

Autres questions

Le directeur général et le ministre ont aussi examiné les questions ayant trait aux moyens de faire respecter les droits, soulignant la nécessité d'une formation et d'une mise en valeur des ressources

humaines. M. Idris et le ministre ont convenus de donner la priorité à l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités et établissements de formation d'ingénieurs et de gestionnaires. Le directeur général a exposé le programme de l'OMPI visant à étudier les questions de propriété intellectuelle dans des domaines tels que la protection des expressions du folklore, de la biodiversité, des médecines traditionnelles et des savoirs indigènes.

M. Idris et le ministre des finances, M. Yashwant Sinha, ont examiné la question de l'opportunité d'une initiative nationale pour encourager les inventeurs et promouvoir l'innovation. Le directeur général a déclaré que l'OMPI était disponible pour toute assistance que le Gouvernement indien pourrait nécessiter à cet égard.

Secteur privé

Lors d'une réunion organisée à New Delhi par la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI) et l'Institut pour le développement de la propriété intellectuelle (IIPD) à New Delhi, M. Idris a évoqué les principaux enjeux de la propriété intellectuelle en Inde et dans le monde. Devant un auditoire de quelque 150 personnes comprenant des responsables politiques, des hauts fonctionnaires, des juristes, des représentants des milieux d'affaires et de la recherche et développement, il a dit que l'Inde avait franchi des étapes dans la modernisation de son infrastructure de propriété intellectuelle. À son avis, la tâche la plus importante pour le monde en développement est d'œuvrer à la démythification de la propriété intellectuelle en faisant connaître le plus largement possible ce domaine important, qui pourrait jouer un rôle essentiel dans la promotion du commerce, du transfert de techniques et de l'investissement.

La propriété intellectuelle en Inde

L'Inde, au deuxième rang mondial pour sa population, est devenue membre de l'OMPI en 1975 et est actuellement partie à six traités administrés par l'OMPI, à savoir : la Convention instituant l'OMPI (1975), la Convention de Paris (1998), la Convention de Berne (1928), le Traité de coopération en matière de brevets (1998), la Convention phonogrammes (1975) et le Traité de Nairobi (1983).

Académie mondiale de l'OMPI

Enseignement à distance et formation : l'académie prend des engagements vis-à-vis de ses partenaires africains

Une mission effectuée en janvier 1999 par des fonctionnaires de l'Académie mondiale de l'OMPI dans la région Afrique a jeté les bases d'une participation de l'OMPI à des projets d'enseignement à distance et de mise en place de centres de formation régionaux sur le continent.

La première étape du voyage a été l'Université d'Afrique du Sud (UNISA), où les membres de la mission ont rencontré le doyen et d'autres éminents représentants de l'université, ainsi que des membres de la Faculté de droit. Les entretiens ont porté sur la coopération entre les deux organisations pour l'organisation de cours d'enseignement à distance sur la propriété

intellectuelle et les modalités d'une formation intensive dans ce cadre.

Le but est la création d'un cours spécifique sur la propriété intellectuelle sous la forme d'enseignement à distance, conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat conjoint OMPI/UNISA. Des cours plus intensifs, sous la forme traditionnelle d'un face-à-face avec l'enseignant, seront aussi organisés conjointement, et auront lieu dans les bâtiments du nouveau campus de l'UNISA.

Un mémorandum d'accord entre les deux organisations est en cours d'élaboration; on espère que les premiers cours créés dans le cadre de cette nouvelle coopération

commenceront au deuxième semestre 1999.

La création de centres de formation régionaux, dotés des installations nécessaires pour la formation sur place et pour la formation à distance, a été au centre des entretiens à l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), organisations qui regroupent au niveau régional les offices de propriété intellectuelle nationaux des pays anglophones et francophones, respectivement.

L'enseignement à distance organisé dans le cadre de l'ARIPO et de

Les antécédents prestigieux de l'UNISA

L'UNISA, qui compte 126 années d'existence, propose depuis plus de 60 ans un enseignement en droit de la propriété intellectuelle. Fondée en 1873, il s'agit de la plus grande université d'Afrique du Sud, consacrée exclusivement à l'enseignement à distance depuis 1946.

Parmi les plus de 120 000 étudiants inscrits répartis dans le monde entier, 10 000 sont inscrits à la Faculté de droit, dont 1600 suivent des cours en droit de la propriété intellectuelle.

Quelques diplômés célèbres de l'UNISA :
le président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela (1);
le président du Zimbabwe, Robert Mugabe (2);
et Mgr Desmond Tutu, ancien président de la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud (3).



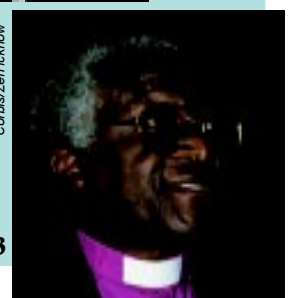
Corbis/David Turnley

1



Corbis/Peter Turnley

2



Corbis/Zen Icknow

3

l'OAPI ainsi que des offices nationaux de leurs États membres sera grandement facilité par la mise en œuvre du réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPO_{NET}), qui fournira des services de réseau aux offices de propriété intellectuelle dans le monde entier pour leur permettre d'échanger rapidement des données. Le réseau constituera le cadre technique dans lequel sera dispensée la formation par l'Internet.

Il est prévu qu'avant la fin de l'année l'ARIPO déménage dans des locaux plus grands et que l'OAPI complète ces locaux d'une nouvelle salle de conférence et de formation. Grâce à cet espace supplémentaire et à des installations modernes, y compris de visioconférence, l'ARIPO et l'OAPI vont pouvoir renforcer leur capacité en tant que centres de formation régionaux.

La première session d'enseignement à distance de l'OMPI, consacrée à une "initiation à la



Le site de l'UNISA : ces bâtiments impressionnants abritent la plus grande université d'Afrique du Sud

propriété intellectuelle", servira de projet pilote. Elle sera proposée en juin 1999 à des participants issus d'États membres de l'ARIPO. Ce projet permettra à l'Académie mondiale de disposer d'un retour d'information utile pour l'élaboration des programmes d'enseignement à distance.

Les entretiens avec l'OAPI ont abouti à un accord de coopération

avec l'académie en vue d'une formation sur le principe de l'enseignement à distance à l'intention des participants aux cours de formation au sein du système de l'OAPI. Le projet prévoit la participation de certaines universités, qui apporteront leurs ressources humaines et un contenu d'enseignement approprié pour l'élaboration du programme de cours.

Première collaboration OMPI/UNITAR : un atelier à l'intention des diplomates

Cet atelier intensif d'une durée d'un jour et demi était une première pour l'OMPI à un double titre, puisqu'il s'agissait du premier programme de l'académie destiné exclusivement aux diplomates et du premier projet de l'OMPI entrepris conjointement avec l'UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche).

L'atelier, qui a eu lieu à New York les 8 et 9 février, a reçu un accueil enthousiaste de 38 diplomates des échelons moyen et supérieur qui y ont participé. Pour certains, il s'agissait de leur première expérience de formation sur les droits de propriété intellectuelle. L'atelier, dont le thème était : Droits de propriété intellectuelle : Problèmes et ouvertures pour le XXI^e siècle, avait pour but de sensibiliser les participants à l'importance de la propriété intellectuelle et à son influence sur l'évolution sociale, économique, culturelle et technique, ainsi que de souligner le rôle de l'OMPI dans la promotion de la protection des droits de propriété intellectuelle dans le monde, et en particulier dans les pays en développement. Chaque exposé a été suivi d'un débat animé et les diplomates ayant participé à l'atelier ont exprimé le souhait que des cours complémentaires soient organisés pour approfondir certains points.

Devant le succès de cet atelier, il a été décidé d'organiser une session complémentaire, qui aura lieu à New York; par ailleurs, deux sessions de formation (en anglais et en espagnol) auront lieu à Genève en mai.

Enseignement à distance : les projets de l'académie

L'académie prévoit de poursuivre dans d'autres régions le travail de mise en valeur des ressources régionales amorcé à l'occasion de cette première mission. Des contacts ont été pris avec la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle, concernant une éventuelle participation de l'OMPI au cours de formation annuel organisé en Asie du Sud-Est (sur la rédaction des descriptions de brevet) et avec l'Institut de recherche sur la propriété intellectuelle Queen Mary de l'Université de Londres, afin d'étudier l'élaboration d'un cours d'enseignement à distance et son contenu, par exemple des programmes d'enseignement en ligne pour les conseils en brevets et des cours traitant des questions de propriété intellectuelle liées à l'agronomie et la biotechnologie.

Promotion des innovations

Médailles d'or de l'OMPI – 20 ans déjà

Vingt ans se sont écoulés depuis que l'OMPI a lancé son programme de médailles d'or visant à encourager l'activité d'invention en mettant à l'honneur les talents et l'ingéniosité des inventeurs du monde entier. Depuis ses débuts, ce programme s'est énormément développé, puisqu'on est passé de deux lauréats en 1979 à 37 en 1998.



Remise de la première médaille d'or de l'OMPI à M. Gilbert Manguy, inventeur, lors du premier Salon international des inventions à Genève, en 1979

La première médaille d'or de l'OMPI, couronnant la meilleure invention répondant aux besoins et à la situation des pays en développement, a été attribuée en 1979 lors du Salon international des inventions de Genève, à M. G. Menguy (France) pour un distillateur solaire d'assemblage facile produisant de l'eau suffisamment pure pour pouvoir être utilisée comme eau potable ou à des fins médicales.

Une deuxième catégorie de médaille d'or, destinée au meilleur jeune inventeur, a été créée en 1982 pour encourager la créativité des jeunes. Elle a été attribuée la première fois à l'occasion du quarante et unième concours des inventions d'enfants d'âge scolaire, organisé par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation (JIII), à Etsuko Izumisawa pour une boîte à mémo (c'est-à-dire un dispositif permettant de stocker et de distribuer du matériel servant à inscrire des messages).

Quelques années plus tard, l'OMPI a marqué la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme (1976 à 1985) avec l'institution en 1985 d'une troisième catégorie de récompense, celle de la meilleure inventrice. La première médaille à ce titre a été attribuée à Olympia N. Gonzales (Philippines) lors de la semaine annuelle des inventeurs des Philippines, pour des procédés permettant de préparer des aliments pour bébé à partir de fruits locaux et d'obtenir du lait de coco sous une forme stable diluée.

À ce jour, un total de 512 inventeurs en provenance de 75 pays (dont 46 pays en développement) ont reçu des médailles d'or de l'OMPI.

Au niveau régional, l'OMPI et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ont mis en place conjointement en 1988 la médaille d'or OMPI-OUA à l'intention des inventeurs africains. L'invention

L'attribution de médailles d'or de l'OMPI fait désormais partie des salons de l'invention dans de nombreux pays : Algérie, Bulgarie, Chine, Colombie, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Niger, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Ukraine et Viet Nam. Les demandes de la part des pays continuent à affluer.

lauréate est choisie par un jury de scientifiques éminents et cette distinction est remise tous les deux ans à l'occasion du sommet des chefs d'État de l'OUA. Les lauréats étaient des ressortissants du Niger (1988), de l'Égypte (1991 et 1993), du Nigéria (1995), et d'Afrique du Sud (1997).

Parmi les expositions internationales où a lieu régulièrement une remise des médailles d'or de l'OMPI, on peut citer le Salon international des inventions de Genève, le Salon "Eureka" de Bruxelles ainsi que le Salon international de l'invention de Casablanca.

L'Organisation s'apprête à créer une nouvelle récompense, la médaille d'or de l'OMPI pour les entreprises innovantes, visant à encourager les entreprises petites et moyennes à valoriser leurs droits de propriété industrielle dans leur recherche, leur production et leur stratégie de commercialisation.

La promotion des activités inventives et innovantes, en particulier dans les pays en développement, est l'une des premières préoccupations de l'OMPI. La capacité d'invention au sein de chaque pays est un élément indispensable de l'autonomie économique, et le rôle de l'inventeur à cet égard s'avère

primordial. L'intérêt croissant de l'Organisation pour les activités de promotion des innovations est un reflet de l'importance qu'elle attache à ce rôle.

Le problème a été résumé par George D. Margolin, inventeur et écrivain, de la façon suivante :

Faute d'inventeur, une invention en moins
Faute d'invention, un produit en moins
Faute de produit, une entreprise en moins
Faute d'entreprise, une industrie en moins
Faute d'industrie, des milliers d'emplois en moins



Muhammad Ibn Musa Al-Khwarizmi est un mathématicien et astronome né en 780 à Baghdad, dont les travaux ont abouti à l'introduction dans les mathématiques européennes des numéraux indo-arabes et des bases de l'algèbre.

Médailles d'or de l'OMPI

En février, deux médailles d'or de l'OMPI ont été attribuées à l'occasion du douzième concours international Khwarizmi organisé à Téhéran par l'Organisation iranienne de recherche pour la science et la technique (IROST).

Aliasghar Sheydakhan Gheshlaghi a reçu le prix du meilleur jeune inventeur pour une CNC¹ permettant de traiter des figures à géométrie dissymétrique, et Fereydoun Sabet Ghadam a reçu le prix d'inventeur remarquable pour une application de la magnétohydrodynamique² aux ralentisseurs mécaniques.

¹ La CNC, ou commande numérique par ordinateur, est un système de commande des mouvements et du fonctionnement d'une machine-outil au moyen d'un ordinateur spécialisé. L'invention en question définit les fonctions des commandes nécessaires pour traiter des pièces présentant une géométrie dissymétrique.

² La magnétohydrodynamique est l'étude des interactions entre un fluide conducteur et un champ magnétique. Dans l'invention en question, les principes de la magnétohydrodynamique sont appliqués à la conception de dispositifs mécaniques de ralentissement, notamment dans les systèmes de freinage.

Systemes mondiaux d'enregistrement

Traité de coopération en matière de brevets : une croissance record en 1998



M. François Curchod, vice-directeur général, et le ministre de l'industrie, M. Sikander Bakht, au cours du séminaire tenu à New Delhi

L'année 1998, qui a vu le dépôt du centième instrument d'adhésion au PCT, celui de l'Afrique du Sud le 16 décembre*, a été marquée par une croissance considérable de l'utilisation du système du PCT avec 67 007 demandes internationales provenant du monde entier, soit une augmentation de 23,1% par rapport à 1997.

Si les pays industrialisés demeurent les principaux utilisateurs du système du PCT, les chiffres

* L'Afrique du Sud deviendra le centième État contractant au PCT le 16 mars 1999.

L'Inde et le PCT

À la suite de l'adhésion de l'Inde au PCT en décembre 1998, un programme complet de formation a été mis en œuvre dans ce pays par des fonctionnaires de l'OMPI. Ce programme prévoyait deux sessions de formation sur les procédures du PCT à l'intention des 24 fonctionnaires issus de l'Office des brevets de Calcutta et de quatre séminaires nationaux sur le PCT tenus à Calcutta, à Chennai, à New Delhi et à Mumbai pour un total d'environ 400 participants, notamment des conseillers en brevets, des examinateurs de brevets, des scientifiques et des chercheurs. François Curchod, vice-directeur général de l'OMPI, était présent au

séminaire de New Delhi, auquel a assisté M. Sikander Bakht, ministre de l'industrie de l'Inde. L'intérêt suscité par le programme de formation a mis en évidence l'énorme demande d'information sur la propriété intellectuelle en général et sur le PCT en particulier. De nombreux participants ont demandé l'organisation de nouveaux séminaires dans d'autres villes du pays.

Le Gouvernement indien a approuvé un plan de modernisation de l'office national d'un montant de 25 millions de francs suisses, prévoyant la construction d'un nouveau bâtiment, le recrutement et la formation de 240 nouveaux examinateurs et l'informatisation des opérations

(à l'heure actuelle, le travail d'examen se fait manuellement, faute d'ordinateurs et de systèmes informatiques).

Le 12 février 1999, une délégation de haut niveau provenant de l'Institut de développement de la propriété intellectuelle de la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI) s'est rendue au siège de l'OMPI. La délégation a rencontré M. Castelo, M. Curchod et M. Uemura, vice-directeurs généraux, et a visité les services du PCT et des marques. Cette délégation de 13 membres, ayant à sa tête M. S. Narayan, secrétaire au Ministère de l'industrie, était constituée d'éminents représentants du secteur privé.

de 1998 montrent que les inventeurs et les entreprises de plusieurs pays en développement et pays en transition (par exemple, l'Azerbaïdjan, le Viet Nam et le Zimbabwe), se sont mis à utiliser ce système, alors que d'autres y recourent de plus en plus (en particulier le Brésil, Cuba, la Hongrie, l'Indonésie, le Mexique, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Turquie et l'Ukraine). Les inventeurs et les entreprises des États-Unis d'Amérique sont restés les principaux utilisateurs du PCT en 1998 (42,3% du total des demandes), suivis de ceux de l'Allemagne (13,6%), du Japon (9,1%), du Royaume-Uni (6,5%) et de la France (5,0%).

M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a commenté ce fait en ces termes : "Le PCT offre d'importantes possibilités aux pays en développement qui souhaitent créer un système de brevets national ou améliorer celui-ci en vue de soutenir leur développement économique." Il a invité tous les pays à "saisir les autres possibilités offertes par le PCT et à tirer parti des avantages que celui-ci procure"

dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour promouvoir l'innovation et attirer des capitaux étrangers grâce à la protection de la propriété intellectuelle.

En déposant une demande internationale auprès d'un seul office, le déposant a la possibilité d'obtenir l'effet de dépôts nationaux réguliers dans plusieurs ou la totalité des États liés par le PCT, sans devoir initialement remettre une traduction de la demande ni payer des taxes nationales. La procédure de délivrance nationale et le paiement de frais élevés y afférents sont, dans la majorité des cas, différés d'un délai pouvant aller jusqu'à 18 mois (voire plus dans le cas de certains offices). Le PCT offre aux déposants un système de dépôt convivial et rentable.

Reconnaissant l'importance de l'Internet comme moyen de communication d'informations aux utilisateurs effectifs et potentiels du PCT, l'OMPI a téléchargé de nombreux documents du PCT sur l'Internet. On citera en particulier le téléchargement, depuis avril 1998, de la Gazette du PCT,

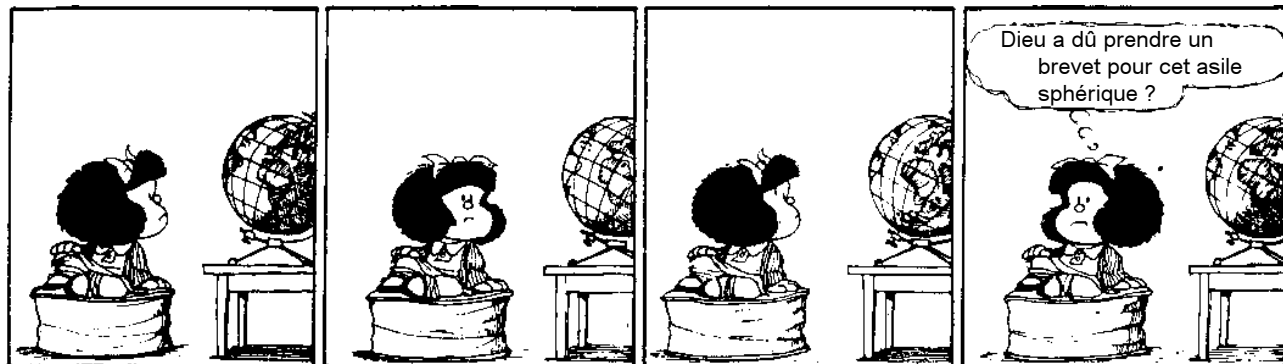
publication hebdomadaire dont la section I ("Demandes internationales publiées") peut faire l'objet d'une recherche sur tous les éléments.

Dans un effort constant d'automatisation du système du PCT, le Bureau international diffuse, depuis le 1^{er} janvier 1999, le logiciel PCT-EASY, qui vise à permettre aux déposants, grâce à plus de 165 contrôles de validité, d'éviter certaines erreurs lorsqu'ils établissent la partie requête de leurs demandes internationales. Dans l'avenir, le logiciel devrait faciliter le traitement des demandes internationales par les offices.

Souhaitant réduire le coût du dépôt des demandes internationales, l'Assemblée de l'Union du PCT a décidé, en septembre 1998, d'abaisser de 11 à 10 le nombre maximum de taxes de désignation dues, avec effet au 1^{er} janvier 1999. Elle a aussi décidé d'accorder une réduction de 200 francs suisses aux déposants qui, dans la mesure où ils y sont autorisés, remplissent le formulaire de requête à l'aide du logiciel PCT-EASY.

Systèmes mondiaux d'enregistrement

Mafalda



Questions mondiales de propriété intellectuelle

Une mission s'intéresse aux connaissances traditionnelles en Afrique

Une mission d'enquête de l'OMPI s'est rendue au Nigéria, au Ghana, au Mali et au Sénégal, entre le 18 janvier et le 2 février, pour rencontrer des interlocuteurs très divers intéressés par les questions de propriété intellectuelle, notamment des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales ou d'instituts de recherche, des juristes spécialisés dans la propriété intellectuelle et des détenteurs de connaissances traditionnelles.

Cette mission était la sixième d'une série de missions dans toutes les régions du monde visant à évaluer les difficultés rencontrées par les détenteurs de connaissances traditionnelles pour protéger le fruit de leur créativité et de leur inventivité, afin de déterminer quelle contribution peut apporter le système de la propriété intellectuelle.

Les domaines de connaissances traditionnelles évoqués le plus fréquemment ont été la médecine traditionnelle et la production textile traditionnelle.

Au Nigéria, par exemple, des membres de la mission ont visité l'Institut national de recherche et

développement pour les produits pharmaceutiques (NIPRD) à Abuja. Cet institut public dynamique est présidé par le professeur Charles Wambebe, pharmacologue de réputation mondiale. L'institut s'efforce d'utiliser des matières premières simples issues des ressources naturelles indigènes à des fins de recherche et développement en vue de produire des produits pharmaceutiques de grande qualité servant à la lutte contre les maladies tropicales et d'autres maladies. L'institut travaille directement avec les détenteurs de connaissances traditionnelles dans ce domaine, qu'il emploie souvent comme consultants. Même si ces travaux dans le secteur de la recherche et du développement sont sa première mission, l'institut vise aussi à participer à tous les stades de l'élaboration et de la distribution des médicaments, notamment la fabrication et le marketing.

Un nouvel aperçu de la médecine traditionnelle a été donné au cours de la visite d'un institut de recherche public, le Centre de recherche scientifique sur la médecine par les plantes (CSRIPM) à Mampong (Ghana) et d'un institut du même type au Mali, ainsi que d'hôpitaux utilisant des médecines et des techniques traditionnelles (notamment pour le traitement des troubles psychiatriques) au Sénégal. Lors de son séjour à Dakar, l'équipe de l'OMPI s'est entretenue avec un praticien renommé de la médecine traditionnelle, le docteur Jean Ndiaye, qui travaille en coopération avec des praticiens



Le docteur Ndiaye fait appel à un savoir et à des compétences traditionnels pour traiter ses patients

appliquant des thérapeutiques classiques et utilise uniquement des produits dérivés des plantes. M. Ndiaye a souligné l'importance des éléments spirituels de ce type de connaissances.

L'équipe de l'OMPI a pu évoquer les connaissances traditionnelles et les techniques traditionnelles relatives à la production textile à Abeokuta (Nigéria), centre de teinture textile qui produit le fameux tissu "adire", au moyen d'une méthode de teinture à la ficelle. La production textile a aussi été évoquée lors de la visite effectuée au Mali, où les membres de la mission ont rencontré les fabricants du tissu "bogolon", qui est teint au moyen de boue contenant des pigments naturels. La fabrication de ce tissu a donné lieu à des controverses, dans la mesure où des fabricants d'autres régions ont revendiqué des techniques traditionnellement utilisées par des fabricants de bogolon. Lors de leur séjour au Mali, les membres de la mission ont également rencontré des membres de la tribu Dogon, bien connus pour leur pratique et leur art traditionnels de sculpture de masques et de portes en bois.

L'équipe a participé notamment à un débat sur la propriété intellec-

tuelle au cours d'un séjour dans la région Ashanti du Ghana, où les membres de la mission ont été reçus par l'un des grands chefs de la région, Nana Akuoko Sarpon, qui est également président de la Commission nationale de la culture. Au cours de cette visite, ils ont assisté à une cérémonie traditionnelle par les membres de la tribu du chef, avec qui ils ont eu un échange fructueux sur des questions de propriété intellectuelle.



Un beau tissu "adire" bleu en cours de séchage

Coopération pour le développement

L'OMPI suscite un débat sur le commerce électronique en Amérique centrale

Du 28 au 30 janvier, l'OMPI, en association avec la SIECA (Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale) a organisé à Antigua (Guatemala) un séminaire sous-régional centraméricain sur la propriété intellectuelle dans le domaine du commerce électronique, auquel ont assisté 50 participants en provenance de la sous-région.

L'objectif était de donner aux pays de la région des informations spécialisées sur le commerce électronique ainsi que de leur ouvrir un espace de débat sur des questions connexes. Les participants ont été informés des derniers résultats et recommandations issus du processus sur les noms de domaine de l'Internet, qui entre actuellement dans sa phase finale, et grâce auquel sont apparus beaucoup d'éléments actuels et pertinents sur les difficultés du commerce sur le Web.

Le séminaire a été l'occasion de créer un lien de connaissance et de compréhension entre les milieux de l'Internet et ceux de la propriété intellectuelle. Il comprenait une série de tables rondes auxquelles

ont participé des chefs d'offices de propriété industrielle, des directeurs de centres d'arbitrage et des coordinateurs nationaux de systèmes de noms de domaine.

Les administrateurs de systèmes de noms de domaine présents au séminaire ont exprimé leur soutien aux recommandations issues du processus sur les noms de domaine de l'Internet qui devraient orienter l'administration des domaines de premier niveau à code de pays. De plus, le séminaire a été l'occasion de communiquer des informations sur la conférence internationale de l'OMPI qui traitera de l'impact du commerce électronique sur la propriété intellectuelle et qui aura lieu à Genève du 14 au 16 septembre 1999.

L'OMPI apporte son soutien aux sociétés de gestion des droits de reprographie en Amérique latine et dans les Caraïbes

L'OMPI, en association avec la Fédération internationale des organisations défendant les droits de reproduction (IFRRO), l'Office argentin du droit d'auteur et la Chambre argentine des professionnels du livre, a organisé un séminaire régional sur la gestion collective des droits de reproduction reprographique pour les pays d'Amérique latine, qui s'est tenu à Buenos Aires (Argentine) du 8 au 10 février. La gestion collective des droits de reprographie est nécessaire lorsque l'administration individuelle des droits d'auteur est impossible ou difficile. C'est souvent le cas pour la photocopie de petites parties d'une œuvre à usage interne ou lorsque plusieurs détenteurs de droits sont impliqués pour une reproduction donnée, comme c'est le cas d'un article de magazine contenant des photos.

Les objectifs du séminaire étaient les suivants :

- souligner l'importance du rôle des sociétés de gestion collective dans l'exercice des droits reprographiques;
- souligner la nécessité d'étendre cette action à la reproduction numérique.

Le séminaire a été inauguré par Mme Hilda Retondo, directrice de l'Office argentin du droit d'auteur, M. Olav Stokkmo, secrétaire général de l'IFRRO et M. Ernesto Rubio, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, au nom du directeur général de l'OMPI.

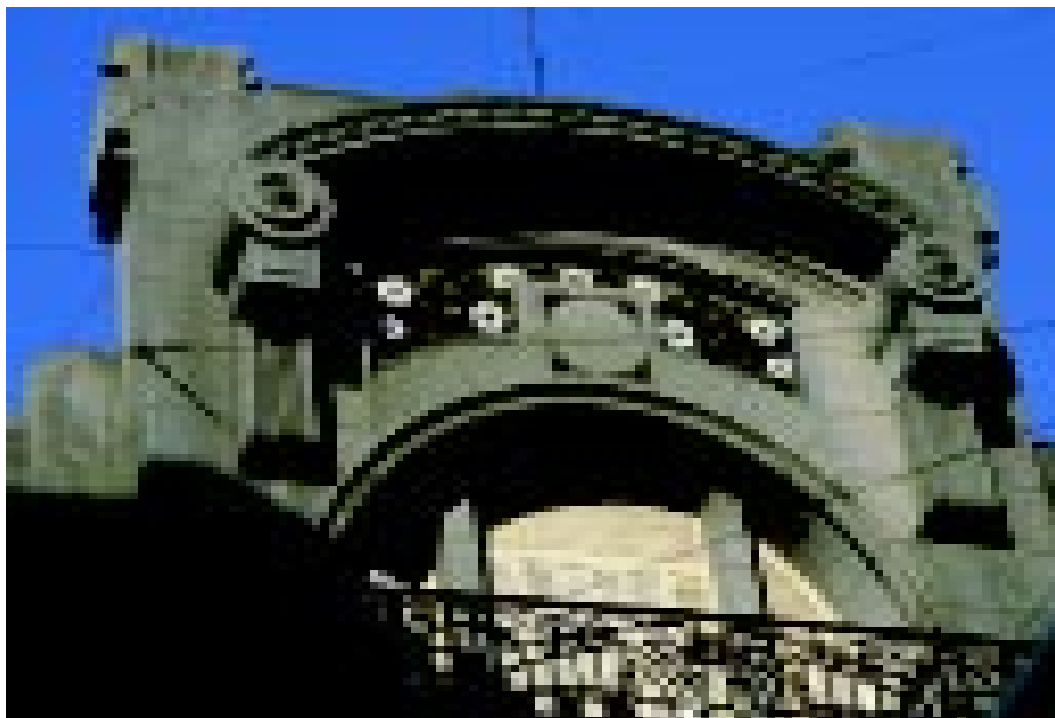
Le séminaire a été l'occasion notamment d'examiner des modèles d'administration des droits de reprographie et de procéder à des études de cas au Brésil, au Mexique, aux États-Unis d'Amérique, en Espagne et en Norvège.

Les sujets abordés au cours des débats étaient notamment :

Le séminaire a rassemblé des participants des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela, représentant des chambres des professionnels du livre, des organisations de gestion des droits de reprographie d'Amérique latine, des offices de droits d'auteur, des sociétés d'auteurs et des éditeurs.

- la représentation;
- les accords de licence avec les usagers;
- la collecte et la distribution des droits;
- les tarifs douaniers.

L'OMPI continuera à apporter son soutien à la mise en place dans la région de sociétés de gestion des droits de reprographie.



Corbis/Francesco Venturi; Kea Publishing Service

Un panneau décoratif suspendu au-dessus des balcons en façade d'un bâtiment de Buenos Aires (Argentine)

En ligne

Le processus sur les noms de domaine de l'Internet touche à sa fin

L'avant-dernière consultation régionale dans le cadre du processus sur les noms de domaine de l'Internet a eu lieu à Bruxelles le 17 février. La réunion finale, qui aura lieu à Washington le 10 mars, complétera cette série de consultations mondiales organisée pour permettre à toutes les parties intéressées d'assister et de participer au débat sur le rapport intérimaire relatif au processus des noms de domaine de l'Internet, publié fin 1998.

Au cours de chacune des consultations, les quatre questions principales du rapport intérimaire ont été traitées. Il s'agit :

- des pratiques visant à éviter autant que possible les litiges résultant des enregistrements de noms de domaine;
- de la nécessité de procédures uniformes de règlement des litiges;
- de la protection des marques renommées et notoires;
- des conséquences de l'ajout de nouveaux domaines de premier niveau du point de vue de la propriété intellectuelle.

Des questions nouvelles sont apparues au cours de chaque consultation à l'occasion d'échanges animés entre les participants et les membres du groupe d'experts

présent à chaque réunion, qui font part de leur expérience, répondent aux questions et participent au débat. Plusieurs questions ont retenu l'attention à plusieurs reprises. Il s'agit des points suivants :

- L'existence d'information sur les contacts et l'élaboration de pratiques permettent de maintenir des barrières à l'entrée peu contraignantes pour les personnes enregistrant des noms de domaine tout en garantissant le respect de la vie privée.
- Relation entre le projet de système de règlement des litiges au niveau administratif et les systèmes judiciaires nationaux.

- Nécessité de définir le cybersquattage.

- Distinction entre les domaines commerciaux et non commerciaux.

- Opportunité de mécanismes d'exclusion en faveur des marques notoires.
- Nécessité d'une différenciation adéquate lors de l'introduction de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau.

Les commentaires relatifs au rapport intérimaire seront complétés et intégrés dans le rapport définitif qui sera disponible à partir de la mi-avril. Ce rapport définitif sera alors soumis au nouvel organisme établi pour gérer les noms et les adresses, l'ICANN (Corporation Internet for Assigned Names and Numbers) (voir ci-après), ainsi qu'aux États membres de l'OMPI.

Toute personne intéressée par le rapport intérimaire peut en télécharger une copie par Internet sous différentes structures à l'adresse suivante :
<http://wipo2.wipo.int>



Le SCIT affirme la nécessité d'un plan stratégique pour toutes les activités de l'OMPI en matière de techniques de l'information

La deuxième session plénière du SCIT (Comité permanent des techniques de l'information) s'est ouverte avec un programme de travail chargé, prévoyant quelque 36 tâches différentes regroupées dans cinq domaines :

- Informatisation des offices de propriété intellectuelle.
- Tâches relatives aux applications du WIPONET; bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI); dépôt électronique des demandes de brevet et de marque; appui informatique pour l'Académie mondiale de l'OMPI.
- Poursuite du travail sur la normalisation.
- Fourniture d'un appui informati-

que pour certaines activités par d'autres offices de propriété intellectuelle.

Les participants à la réunion ont été informés des progrès réalisés en matière de WIPONET (voir encart) et de BNPI (voir encart). Les délégués ont assisté à une démonstration de la base de données Madrid Express qui donnera un accès par Internet libre et gratuit à certaines données relatives aux demandes de marques déposées dans le cadre du système de Madrid (voir page 18).

Le comité a reconnu la nécessité urgente de préparer des normes OMPI pour le dépôt, le traitement et le stockage électroniques des demandes de brevet.

La prochaine réunion du comité permanent aura lieu en juin 1999.

La BNPI continue à enrichir ses collections de bases de données

Depuis le début des travaux sur les bibliothèques numériques en juin 1998, des progrès importants ont été réalisés, avec la collecte d'un grand nombre de données accessibles par des voies électroniques (par l'Internet); quantité d'informations nouvelles sont à présent disponibles à l'adresse suivante :

<http://ipdl.wipo.int>.

(Voir ci-après Bases de données sur la propriété intellectuelle gérées par l'OMPI sur l'Internet)

WIPONET, le réseau mondial de communication sécurisé destiné aux offices de propriété intellectuelle

Le WIPONET assurera la liaison électronique entre les offices de propriété intellectuelle du monde entier, en vue de faciliter à l'avenir un échange rapide de données entre ces offices de façon économique et avec une bonne sécurisation. M. Yo Takagi, directeur de projet de l'OMPI, a défini le réseau comme "un moyen de communication moderne qui apportera aux usagers dans le

siècle à venir un outil essentiel pour l'échange d'informations sur la propriété intellectuelle au niveau mondial".

Les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres relatif au projet qui a été publié dans la presse internationale ont à présent reçu les documents d'appel d'offres officiels; l'OMPI s'emploiera à choisir un adjudicataire pour la phase I de la mise en œuvre,

dont le but est de faire en sorte que tous les offices de propriété intellectuelle des États membres soient équipés des systèmes de communication par Internet.

Les phases II et III concerneront l'amélioration des services en vue d'un échange sécurisé des documents et l'extension des connexions à d'autres organisations.

Bases de données sur la propriété intellectuelle gérées par l'OMPI sur l'Internet

Dans le cadre de son projet de mise en place d'un réseau de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle, l'OMPI gère de plus en plus de bases de données sur la propriété intellectuelle, qui fournissent beaucoup d'informations sur les demandes de brevet et de marque récentes.

Base de données	Contenu	Accès
Base de données relatives au PCT	La base de données relatives au PCT contient les informations figurant sur la première page (données bibliographiques, abrégé et dessin) des demandes internationales publiées dans le cadre du PCT. Chaque semaine, les données de première page des demandes publiées dans la section I de la gazette y sont intégrées. Actuellement, la base contient les données concernant les demandes internationales publiées depuis le 1 ^{er} janvier 1997.	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://pctgazette.wipo.int
Base de données Madrid Express	La base de données Madrid Express contient les données relatives aux demandes internationales et aux désignations ultérieures qui ont été reçues par le Bureau international mais ne sont pas encore enregistrées dans le registre international des marques, ou qui ont été enregistrées mais ne sont pas encore publiées dans la Gazette OMPI des marques internationales. La base de données est mise à jour quotidiennement.	<i>À venir</i> http://ipdl.wipo.int ou http://madridexpress.wipo.int
Base de données Dopales	La base de données Dopales contient la première page des documents de brevet de 18 pays d'Amérique latine publiés de 1991 à 1995. Le système est actuellement au stade de prototype.	<i>Accès réservé</i> http://ipdl.wipo.int ou http://dopales.wipo.int
Base de données des brevets indiens	La base de données des brevets indiens contient les informations figurant sur la première page des brevets indiens. Échantillons de données seulement pour l'instant.	<i>Accès réservé</i> http://indpat.wipo.int

Le site Internet de l'OMPI comporte des liens avec des bases de données gérées par d'autres organisations

Base de données	Contenu	Accès
USPTO : base de données Patent Bibliographic	La base de données Patent Bibliographic de l'USPTO offre un accès complet aux données bibliographiques relatives aux brevets US ainsi qu'aux abrégés US publiés depuis 1976. Les données sont mises à jour chaque semaine.	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://www.uspto.gov/patft/index.html
USPTO : La base de données Full-Text	La base de données Full-Text de l'USPTO donne accès au texte complet et aux images pleine page des documents de brevet US publiés depuis le 01.01.76. Les données sont mises à jour chaque semaine. (Les images seront disponibles à partir du 31.03.99.)	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://www.uspto.gov/patft/index.html
USPTO : La base de données Trademark Database	La base de données Trademark Database de l'USPTO offre un accès complet aux données bibliographiques et aux images relatives aux marques en instance ou enregistrées. Les données sont mises à jour tous les deux mois.	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://www.uspto.gov/tmdb
Institut national de la propriété industrielle: CIB-LN	CIB-LN vous permet d'identifier le ou les codes de la Classification Internationale des Brevets (CIB) liés à votre domaine de recherche, à partir d'une question posée en langage naturel et de les mémoriser pour interroger directement la base de brevets associée.	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://www.inpi.fr/inpi/html/inbrevet.htm
Office européen des brevets : esp@cenet	Le système esp@cenet est une collection de sites Web reliés entre eux, qui permet aux utilisateurs de rechercher l'information figurant sur la première page des documents de brevet publiés dans le monde. Les recherches peuvent être effectuées à partir de critères simples en HTML, pour aboutir à une liste de résultats. À partir de cette liste, en cliquant sur le numéro de brevet, on peut alors visualiser les données bibliographiques ainsi que, le cas échéant, l'abrégé, le texte complet et les images d'un document.	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://www.european-patent-office.org/espacenet/info/access.htm

Base de données	Contenu	Accès
Office de la propriété intellectuelle du Canada : La base de données sur les brevets canadiens	La base de données sur les brevets canadiens donne accès à plus de 75 ans de données canadiennes. Il s'agit de données bibliographiques du texte (titres, abrégés et revendications) et des images des documents de brevets concernant, soit des demandes mises à la disposition du public, soit des brevets délivrés à compter du 15 août 1978.	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://strategis.ic.gc.ca/sc-consu/trade-marks/engdoc/cover.html
Office de la propriété intellectuelle du Canada : La base de données sur les marques de commerce canadiennes	La base de données sur les marques de commerce canadiennes contient toutes les marques de commerce canadiennes. On y trouve des dessins de marques de commerce, les marchandises et services concernés, le nom du propriétaire, etc.	<i>Libre accès</i> http://ipdl.wipo.int ou http://patents1.ic.gc.ca/

80 ans de brevets canadiens sur l'Internet

Plus de 1 300 000 documents de brevet peuvent désormais être consultés par toute personne ayant accès à l'Internet, grâce à un nouveau site Web mis au point par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) et IBM Canada Ltd.

Selon le ministre canadien de l'industrie, M. John Manley, ce nouveau site "rendra les évolutions techniques les plus en pointe facilement accessibles à tous les Canadiens et permettra d'obtenir de meilleurs résultats sur le marché intérieur et international" tout en permettant aux investisseurs éventuels du monde entier d'accéder à une information qui prouve le potentiel de croissance du Canada.

La base de données contient des informations sur les brevets sur une durée d'environ 80 ans. Comprenant à la fois des textes et des images, elle devrait réduire les coûts du secteur public et aider les

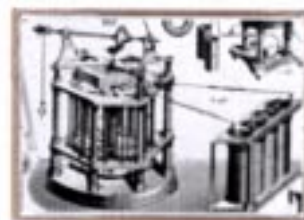
entreprises à obtenir des informations utiles sans avoir à se rendre physiquement à l'office national. Ce site est appelé à être fréquemment consulté, quand on sait que l'OPIC reçoit déjà 5000 appels téléphoniques et 500 demandes en ligne chaque mois.

Mme Sheila Batchelor, directrice de l'OPIC et actuellement directrice de l'Assemblée générale de l'OMPI, a exprimé sa grande satisfaction devant ce nouveau site Web qui, selon elle, met en lumière le dynamisme du Canada en matière d'utilisation des techniques de l'information et souligne le souci constant de l'OPIC d'être au service de ses clients.

Mis à jour chaque semaine, ce nouveau système contribuera à renforcer des liens avec les offices de propriété intellectuelle au niveau international en permettant un échange d'information plus rapide et plus efficace.



Document de brevet
n° 1034343 :
système et
procédé
permettant
d'amalgamer, de
mouler et de cuire
des briques en
béton



Document de brevet
n° 2107751 :
bras
télescopique
pour outils
mécaniques et
outils de choc



Document de brevet
n° 2050969 :
puzzle vertical en
trois dimensions

Homage

Ragnhild Drode

Mme Ragnhild Drode, qui travaillait pour l'OMPI depuis plus de 25 ans, est décédée le 23 février 1999, à l'âge de 52 ans.

Fonctionnaire de l'Organisation depuis 1973, elle avait contribué au bon fonctionnement du système de communication de l'Organisation. Dans un message aux fonctionnaires, M. Idris a évoqué le souvenir de Mme Drode, "une personne très sympathique, humaine, consciencieuse, très fine et possédant un solide sens de l'humour. C'est sur le travail constant et le dévouement sans relâche de Ragnhild Drode et de gens comme elle que s'est construite l'OMPI".



Ragnhild Drode

Un registre de condoléances a été ouvert à l'OMPI pour les nombreux amis de Mme Drode, à l'intention de son mari, de ses deux enfants et de ses petits-enfants.

Calendrier des réunions

15 – 17 mars (Genève)

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (deuxième session, première partie)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa première session en ce qui concerne les projets de dispositions sur les marques notoires.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

18 et 19 mars (Genève)

Comité de coordination de l'OMPI

Le comité se réunira en session extraordinaire pour examiner certaines propositions du directeur général concernant des nominations à des postes de catégories supérieures, et donner son avis sur celles-ci.

Invitations : les États membres du Comité de coordination de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, les États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de ce comité.

12 – 23 avril (Genève)

Comité permanent du droit des brevets (deuxième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa première session en ce qui concerne le projet de traité sur le droit des brevets et la réduction de taxes accordée par les offices des brevets aux ressortissants de pays en développement.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

15 et 16 avril (deux matinées) (Genève)

Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets

Les participants de la réunion examineront le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets, provisoirement prévue pour mai 2000.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

26 – 28 avril (Genève)

Comité du programme et budget

Ce comité est issu de la fusion des anciens comités du budget et des locaux. À sa première session, il exami-

nera le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001 et des questions connexes.

Invitations : en qualité de membres, les États qui étaient membres des anciens comités du budget et des locaux à la date à laquelle ceux-ci ont été fusionnés pour constituer le Comité du programme et budget de l'OMPI, en septembre 1998; en qualité d'observateurs, les États membres de l'OMPI qui n'étaient pas membres des anciens comités du budget et des locaux de l'OMPI.

4 – 11 mai (Genève)

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Le comité poursuivra ses travaux concernant l'élaboration d'un protocole ou d'un traité distinct sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, la protection des bases de données et l'élaboration d'un traité sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

31 mai – 3 juin (Genève)

Comité permanent du développement de la propriété intellectuelle (PCIPD) (première session)

Le comité, issu de la fusion des anciens Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (PC/IP) et Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (CP/DA), examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI en vertu de l'actuel programme et budget, et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

Invitations : en qualité de membres, les États membres du comité; en qualité d'observateurs, les autres États membres de l'OMPI, les États membres de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne qui ne sont pas membres du comité et certaines organisations.

7 – 11 juin (Genève)

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (deuxième session, seconde partie)

Le comité commencera ses travaux concernant l'utilisation des marques sur l'Internet.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

16 juin – 6 juillet (Genève)**Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels**

La conférence diplomatique doit adopter un nouvel acte de l'Arrangement de La Haye, assorti d'un règlement d'exécution y relatif.

Invitations : en qualité de membres ordinaires, les États membres de l'OMPI; en qualité de membres spéciaux, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI ainsi que certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

5 – 7 juillet (Genève)**Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqué conjointement par l'OMPI, l'OIT et l'UNESCO)**

Le comité intergouvernemental examinera la situation en matière de protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.

Invitations : les États membres du comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

2 et 3 août (Genève)**Table ronde sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones**

Cette table ronde vise à faciliter un échange de vues entre les responsables politiques et les peuples autochtones en ce qui concerne une application plus efficace du système de propriété intellectuelle et d'éventuelles améliorations de celui-ci pour protéger les connaissances traditionnelles.

Invitations : États membres de l'OMPI; organisations gouvernementales et non gouvernementales, internationales et nationales intéressées; représentants de groupes autochtones et de communautés locales ainsi que toutes personnes intéressées.

14 – 16 septembre (CICG, Genève)**Conférence sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique**

La conférence, qui examinera l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle, comprendra des séances plénières portant sur l'évolution d'ensemble du commerce électronique et ses implications pour la propriété intellectuelle ainsi que des ateliers portant sur divers aspects du programme de travail de l'OMPI en rapport avec le commerce électronique, tels les noms de domaine de l'Internet, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), les

travaux relatifs à un protocole du WPPT pour les œuvres audiovisuelles, l'utilisation des marques sur l'Internet et le recours aux outils du commerce électronique pour la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle.

Invitations : États membres, organisations internationales/régionales, autres États, organisations non gouvernementales et toutes personnes intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

20 – 29 septembre (Genève)**Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-quatrième série de réunions)**

Toutes les assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en sessions ordinaires.

Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

8 – 10 novembre (Genève)**Groupe de travail sur la biotechnologie et l'application de la Convention sur la diversité biologique**

Ce groupe a pour tâche d'étudier les aspects de la biotechnologie et de l'application de la Convention sur la diversité biologique touchant à la propriété intellectuelle, y compris le rôle que pourrait jouer le système de la propriété industrielle pour faciliter l'accès aux techniques connexes et leur transfert.

Invitations : États membres de l'OMPI; organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales.

8 – 12 novembre (Dates provisoires) (Genève)**Comité permanent du droit des brevets (troisième session)**

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa deuxième session en ce qui concerne le projet de traité sur le droit des brevets et d'autres questions.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

29 novembre – 3 décembre (Dates provisoires) (Genève)**Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (troisième session)**

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa deuxième session en ce qui concerne l'utilisation des marques sur l'Internet et d'autres questions.

Invitations : en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité a admises comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

Publications

En février 1999, l'OMPI a fait paraître les nouveaux produits suivants :

Les appellations d'origine (n° 28) (français) n° 105 (F), 15 francs suisses.

Parties contractantes et signataires des traités administrés par l'OMPI (anglais, français) n° 423 (E, F), gratuits.

Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone : 41 22 338 91 11
Télécopieur : 41 22 740 18 12
Adresse électronique :
publications.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 70, Suisse.

